



# Communiqué de presse

Paris, le 28 novembre 2013

## **La proposition de loi sénatoriale sur les maisons de naissance est définitivement adoptée**

La proposition de loi autorisant l'expérimentation des maisons de naissance a été définitivement adoptée par l'Assemblée nationale.

Cette proposition de loi, déposée en mai 2011 par la sénatrice Muguette Dini (UDI-UC, Rhône), avait été adoptée au Sénat le 13 juin dernier.

Pour plus de détails, consulter l'Espace presse du site du Sénat :

[http://www.senat.fr/espace\\_presse/actualites/201302/la\\_maison\\_de\\_naissance\\_alternative\\_a\\_lhospit\\_alisation\\_classique.html](http://www.senat.fr/espace_presse/actualites/201302/la_maison_de_naissance_alternative_a_lhospit_alisation_classique.html)

Contact presse :  
Direction de la communication  
01 42 34 25 13 – [presse@senat.fr](mailto:presse@senat.fr)